

Le Réveil Syndicaliste

ADMINISTRATION & RÉDACTION

Rue Arsène-Leloup
NANTES

ABONNEMENT ANNUEL : 1 fr. 75

L'émancipation
des Travailleurs
sera l'œuvre
des Travailleurs
eux-mêmes

Organe Officiel des Syndicats Ouvriers de Nantes et de la Région

(Rédigé et composé exclusivement
par des Camarades syndiqués)

TÉLÉPHONE 5.88

Paraissant le 15 de chaque mois

Avant le Congrès de l'U.D.

Le Congrès de l'U.D. qui se tiendra le Dimanche 20 Août doit revêtir, cette année, une ampleur sans précédent, afin de démontrer au gouvernement de régression sociale et au patronat de plus en plus exigeant, qu'il faut encore compter avec les travailleurs organisés dans notre département.

Indépendamment des questions à l'ordre du jour, le Congrès devra rechercher les moyens pratiques à employer pour arriver au regroupement des effectifs syndicaux afin de donner à l'U.D. la puissance et la force morale de résister à toutes les attaques, sur tous les terrains et d'où qu'elles viennent, dont est menacé le syndicalisme, en même temps que pour poursuivre la réalisation des améliorations immédiates réclamées par la C.G.T. et si impatientement attendues des travailleurs.

En ce qui concerne l'action pour le recrutement syndical, elle m'apparaît comme devant être couronnée de succès si nous savons l'entreprendre et la poursuivre inlassablement et méthodiquement, malgré la crise de chômage voulue, préparée, exploitée par les maîtres de l'heure présente et la campagne de surenchère, de mensonges et de calomnies menée contre la C.G.T. et les militants, oui, je suis persuadé que ceux qui se sont laissés séduire de bonne foi par cet étalage de basse démagogie et de mensonges doivent s'apercevoir, aujourd'hui, s'ils ont suivi les débats du Congrès, soit-disant unitaire de St-Etienne, qu'ils ont été trompés, que nous avons raison de leur dire que cette campagne inimmuable avait pour but de jeter le mouvement ouvrier dans les bras du Parti Communiste français, esclave lui-même de Moscou. Aujourd'hui c'est chose faite et toutes les formules que l'on pourra employer ne pourront désormais tromper que ceux qui voudront bien l'être, quant à ceux qui s'étaient purement et simplement retirés de l'organisation syndicale, attendant pour se faire une opinion, de voir les unitaires à l'œuvre, ils doivent également être fixés et ne tarderont pas à comprendre, si ce n'est déjà fait, que leur place est dans le syndicat et qu'ils ont intérêt à rentrer au plus tôt dans la grande famille syndicale.

La vie chère devra également retenir l'attention des délégués ; certes les causes de l'augmentation du coût de la vie sont diverses et profondes, la solution de ce problème est ardue, mais si les consommateurs que nous sommes savons coordonner nos efforts, nous devons pouvoir exiger l'abrogation des

décrets de protectionnisme outrancier, ainsi que les mesures nécessaires capables de mettre un terme à toutes les manœuvres malhonnêtes des fauteurs de vie chère.

D'autres questions, telles que l'impôt sur les salaires, les assurances sociales, etc., devront être étudiées attentivement ; ainsi donc les délégués peuvent se rendre compte qu'ils ont de la besogne sur la planche, d'aucuns disent même qu'une journée n'est pas suffisante pour mener à bien toutes ces questions, cependant j'estime qu'elle suffira si nous savons éviter les pertes de temps en discussions puériles et surtout si, dès maintenant, les syndicats et les militants se mettent à l'étude et viennent au Congrès avec un travail préparatoire.

Pour la défense des intérêts de la classe ouvrière, pour la prospérité de votre U.D., camarades, tous au travail !

R. ROCHET.

Secrétaire de l'U.D. de Nantes.

Peints par eux-mêmes

Échos du Congrès des dissidents

LABROUSSE, secrétaire confédéral, porte des coups directs qui mettent en fureur la gent politique. Carément, franchement, révolté de tout ce qu'il a enduré et vu, depuis six mois, il dit leur fait aux néo-communistes et aux partisans de la Vie Ouvrière :

« Depuis quatre jours, dit-il, ici, les uns ont défendu le syndicalisme, les autres n'ont défendu que leur parti : le Parti Communiste. Ceux-ci feraient bien de lire la Charte d'Amiens :

« Sémart, tu appartiens à une sale boutique : celle de la Vie Ouvrière qui fait de la sale besogne.

« Nous défendons le syndicalisme contre vos manœuvres de politiciens. Avec votre sale politique, c'est vous qui faites fondre les masses et les libertaires ont raison de se dresser contre vous, car vous n'êtes que des sectaires.

« Dans chaque union départementale, vous avez voulu mettre un secrétaire de section du Parti. Et c'est pourquoi vous protestez tant contre notre projet d'unions régionales. Vous craignez pour vos nouveaux préfets politiques. Une France économique se dressant contre votre France politique : ça vous gêne !

« Quant à toi, Monmousseau, tu as servi la cause du gouvernement russe. (Monmousseau applaudit.) Tu peux être fier de ton œuvre : tu assassines le mouvement ouvrier !

« Le syndicalisme est en danger ! Si vous commettez ce crime de souder le syndicalisme à la politique, vous nous trouverez partout pour vous le reprocher. »

Un aveu à retenir c'est celui du citoyen Lauridan :

LAURIDAN. — « Nous n'oublierons pas dans le syndicalisme que nous sommes membres du Parti Communiste.

« Nous sommes ici pour reviser la Charte d'Amiens.

« Il y a nécessité d'organiser en face de l'offensive capitaliste, l'offensive communiste.

« Il faut surveiller les ouvriers.

« Il faut de la discipline. Il faut être d'accord avec le Parti. »

Et maintenant voici la résolution de la minorité.

Déclaration de la minorité

Les délégués, qui pour affirmer leur inébranlable foi dans l'autonomie, la force révolutionnaire et la puissance réalisatrice du syndicalisme, se sont comptés sur la résolution Besnard défendue par le Bureau Confédéral...

Constatant par le vote de la motion Monmousseau, que la politique, malgré toutes les fausses apparences, cachée sous des formules creuses, a réussi par les manœuvres de ses politiciens, à s'implanter au sein même de l'organisation prolétarienne française, pour la dissocier, pour la désagréger.

Déclarent au nom des Syndicats qu'ils représentent, que fidèles à l'esprit du Congrès Unitaire, contenu dans la charte d'Amiens, ils restent dans la C.G.T.U. pour défendre le syndicalisme en danger.

Laissant à la majorité du Congrès toute la responsabilité des directives et des méthodes qui découleront, nécessairement et logiquement des votes émis sur l'orientation syndicale, ils font connaître au Congrès qu'ils ne participeront dorénavant à aucune discussion, se contentant de rester fidèles à leur mandat dans les votes à émettre. Décidés à apporter leur concours dans l'action syndicaliste, ils se trouveront avec le Bureau Confédéral quand il les appellera sur ce terrain, contre lui quand il prétendra les en faire sortir...

Les syndicalistes révolutionnaires que nous sommes, puisant leur conviction dans l'histoire et la raison syndicaliste, sont décidés à concentrer toutes leurs forces, toute leur volonté, toute leur énergie, pour ramener dans sa voie naturelle le mouvement ouvrier.

A la politique qui prétend triompher du syndicalisme nous répondons : à bas les politiciens ! vive le syndicalisme, lutte de classe et fédéraliste.

Et pour conclure enregistrons, avec l'annonce de la constitution d'un Comité de défense syndicaliste, la déclaration suivante :

Quant à nous, anarchistes, dans la C.G.T.U., sans répit, sans pitié, nous suivrons les politiciens qui triomphent au Bureau confédéral et à la C.A. pour leur rappeler leur trahison. Pour les surveiller dans tous leurs actes, dénoncer leurs louches procédés, leurs promesses « électorales » et leurs grimaces trompeuses — avec l'assurance qu'avant le prochain Congrès le Proletariat, pour sa conscience et pour sa bonne organisation, aura définitivement vomé toute cette valetaille d'Etat.

Tout commentaire serait superflu : accord parfait, touchante unité, n'est-il pas vrai ?

R. R.

Le Comité Confédéral National

Dès l'ouverture du Conseil national, la résolution suivante est votée à l'unanimité.

A l'ouverture de ses travaux, le C.C.N., continuant l'action de la C.G.T. en faveur de l'amnistie, demande une fois de plus la libération des marins de la mer Noire et de tous les condamnés politiques et militaires.

Il proteste contre les lenteurs apportées par les gouvernants qui, pour plaire à une majorité réactionnaire et pour mieux conserver les privilèges du pouvoir d'Etat, laissent croupir dans les geôles républicaines des hommes qui n'ont eu que le seul tort de défendre leur liberté de pensée.

Il proteste également contre les desseins gouvernementaux qui tentent de supprimer les droits syndicaux des fonctionnaires, et demande pour ces derniers les mêmes droits que pour les autres travailleurs. Et s'élève avec énergie contre les dispositions liberticides de l'article 48 de la loi sur le recrutement de l'armée voté par la Chambre et donnant le droit au gouvernement de mobiliser les fonctionnaires quand il lui plaît et sous n'importe quel prétexte.

Pour les emprisonnés russes

Le C.C.N. adresse également un appel en faveur des accusés politiques de Moscou et demande au gouvernement russe de ne pas employer les mêmes procédés que les gouvernements réactionnaires.

La raison d'Etat n'est pas une raison suffisante pour étouffer la liberté de pensée.

Le gouvernement des Soviets ayant déclaré à différentes reprises qu'il était plus solide que jamais, ne peut pas même invoquer la raison d'Etat.

La vengeance et l'oppression n'étant que l'arme des faibles et des peureux, les délégués du C.C.N. espèrent que les poursuivis seront libérés et qu'ainsi le rapprochement entre les peuples sera plus facile.

Pour les affamés

Les délégués du C.C.N. envoient l'expression de leur plus grande sympathie au peuple russe et demandent à tous les syndiqués de continuer leur solidarité en faveur des affamés, en répondant favorablement aux appels de l'Internationale d'Amsterdam.

Le vrai syndicalisme

Les débats sont alors ouverts par une intervention rapide de Dumoulin.

L'ordre du jour du C.C.N., déclare le secrétaire confédéral, ne paraît pas trop chargé. Pourtant ce Comité revêt une importance considérable.

Depuis février, date de la précédente réunion, la C.G.T. ne s'est livrée à aucune manifestation retentissante. Elle s'est surtout employée, durant ces quatre mois, à compléter avec succès le travail de regroupement et de réorganisation commencé au lendemain même de la scission. Mais elle est aussi demeurée attentive à la défense du mouvement ouvrier contre la besogne de division.

De celle-ci, le Congrès des dissidents permettra de constater les résultats.

Ce que nous avions prévu arrive, montre Dumoulin ; les destinées que nous avions fixées se réalisent ; les événements confirment tout ce que nous avions annoncé.

A Lille, nous disions à nos adversaires : « Prenez-garde ! Quand vous n'aurez plus à disséquer la majorité confédérale, quand vous n'aurez plus à vous mettre sous la dent les membres du bureau, quand vous serez livrés à vous-mêmes, vous vous entre-dévoreriez ! »

Le Congrès de Saint-Etienne a montré la valeur vraie de la dissidence, condamnée à recommencer les discussions qui se produisaient, il y a vingt ans, dans le mouvement ouvrier. Mais contrairement au Congrès d'Amiens, celui de Saint-Etienne vient de donner le spectacle d'un assujettissement devant un parti dictatorial qui veut mettre à son service la classe ouvrière.

— La C.G.T.U., elle est déjà déclarée non viable par ses initiateurs, parce que les hommes qui la constituent se sont juré mort entre eux.

Pourtant, ne nous laissons pas aller à un triomphe trop facile devant cette faiblesse née des injures qui continuent, et de la désillusion croissante de ceux qui avaient orienté les espoirs vers Moscou et la dissidence.

Nous sommes ici les véritables représentants du syndicalisme. Si nous voulons rester l'espoir du prolétariat de notre pays, il doit sortir de nos assises, non pas des actes de faiblesse, mais des actes de réconfort et de confiance pour la classe ouvrière.

Dumoulin tire des conclusions du pétitionnement pour les huit heures, qui montre, contre les allégations des adversaires de la loi, quelle est la véritable opinion des travailleurs.

* *

Après la nomination des Commissions, Jouhaux prononce un discours magnifique, qui situe la position de la C.G.T. dans l'organisation internationale et son action au point de vue national contre la réaction politique et économique que nous regrettons ne pouvoir publier in-extenso faute de place et dont nous empruntons au *Peuple* les passages principaux.

Discours de Jouhaux

« Ce matin débute le secrétaire général de la C.G.T., Dumoulin a évoqué la situation après le Congrès des dissidents. Il a montré que tout ce que nous disions à Lille s'est réalisé. Il a dit aussi que cette situation est de nature à appeler la réflexion en raison des dangers qu'elle pourrait provoquer par la confusion jetée dans l'esprit des travailleurs et par l'influence qu'elle permet à la réaction de prendre ».

Menaçante en France, la réaction n'est pas moins dangereuse ailleurs. Partout, à des degrés plus ou moins grands, elle a passé à l'offensive contre le mouvement ouvrier et contre le progrès social.

Si la journée de huit heures est menacée dans ce pays, on vient de voir qu'en Suisse une première atteinte a été portée à cette conquête. C'est dire que le syndicalisme doit être tenu en éveil constant et que les organisations doivent réagir avec d'autant plus de force qu'elles doivent secouer l'indifférence et vaincre la confusion.

Le véritable syndicalisme

« Aulendemain du Congrès de Lille, dit Jouhaux revenant alors sur les faits de la semaine dernière, la scission a été faite au nom de la charte d'Amiens, sous le prétexte de redonner au Syndicalisme son indépendance, son aspect d'avant-guerre. Aujourd'hui, le prétexte est tombé de lui-même, le mensonge est avoué ; nous assistons à la mainmise absolue d'un parti sur une organisation syndicale ».

Et dans quelles conditions ?

Ce que les communistes n'osaient pas publier avant Saint-Etienne, ils l'ont mis sous les yeux des travailleurs, aussitôt acquis le vote des diviseurs.

« Aujourd'hui, il s'agit, non pas de fonder un mouvement prolétarien reposant sur des bases profondes, exaltant les revendications ouvrières et travaillant à leur donner satisfaction, mais, au contraire, de constituer un mouvement qui, sans avoir droit à la réflexion et à la décision, obéira aveuglément dans toutes les directions où la politique inaugurée, non par la Révolution russe mais par le gouvernement bolcheviste, considérera qu'elle doit être orientée pour défendre les intérêts d'une secte contre un peuple tout entier. »

La charte d'Amiens ainsi reniée par les dissidents ne se bornait pas à proclamer l'indépendance du mouvement ouvrier au regard des partis politiques ; elle déterminait le but que le syndicalisme poursuivait en tant qu'organisation de classe, et elle déclarait que quelle que soit la forme de gouvernement des Etats politiques, le syndicalisme conserve sa raison d'être tant que la classe ouvrière n'a pas conquis sa part de gestion dans l'activité sociale.

Cela, il faut le répéter avec une netteté d'autant plus grande qu'il faut vaincre cette espèce de délire social dans lequel les idées les plus concrètes et les plus claires, les plus nettes et les plus logiques se transforment en autant de contre-vérités.

L'action contre les huit heures et la réaction politique

Le mouvement syndical doit affirmer sa confiance dans l'idéal qu'il s'est donné ; il doit défendre les conquêtes qu'il a réalisées.

En premier lieu, la journée de huit heures. Elle est menacée ; quel front de résistance peuvent offrir les travailleurs ? demande l'orateur qui justifie en quelques mots le pétitionnement organisé par la C.G.T. Ce n'est pas là, en soit, une action susceptible de faire évanouir les menaces de réaction, mais une affirmation de la volonté prolétarienne en face des mensonges patronaux.

On a vu cette action déformée par les adversaires du syndicalisme. C'est que l'on est bien obligé de constater que certains individus qui prétendent parler au nom du prolétariat, pensent que le sabotage de la conscience ouvrière est un moyen de hâter la révolution sociale ! De telles pratiques doivent être partout stigmatisées, car elles ne peuvent que hâter les progrès de la réaction et annihiler tous les efforts de la classe ouvrière.

Or, ce n'est pas une lutte de caractère bénin que l'organisation syndicale doit mener à cet égard.

Jouhaux rappelle alors l'enquête menée dans une revue conservatrice et la réponse faite par le rédacteur en chef d'un grand journal industriel, M. Romier, de la *Journée Industrielle*, qui déclarait que la campagne contre les huit heures a été organisée dans les conseils d'administration de la grande industrie et exposait avec complaisance l'aspect politique de cette action.

« L'enjeu de cette lutte n'est pas seulement la suppression des huit heures, mais encore la suppression de toutes les conquêtes et le retour aux méthodes périmées que nous avons pu secouer. »

Ce but politique, il est apparu avec les élections générales de Novembre 1919 ; peut-être un jour pourra-t-on faire l'histoire complète de cette époque : elle montrera quelles influences extérieures se sont manifestées dans le syndicalisme pour briser les forces ouvrières et saper les réformes acquises.

Tout ce qui peut paraître aider le mouvement ouvrier a été attaqué, et avec fureur. Le patronat français a fait, par exemple, une opposition systématique à l'Enquête sur la Production menée par le B.I.T. et qui a apporté une contribution précieuse à la réorganisation économique internationale, parce que les conclusions de cette enquête devaient aboutir à une démonstration éclatante de l'incapacité du capitalisme.

A Gênes, hier, à La Haye aujourd'hui, ne peut-on d'ailleurs constater à quelle hostilité se heurtent les idées de reconstruction de la part de la politique française inspirée par le grand patronat ? Et peut-on se méprendre sur le caractère de la pression exercée par celui-ci ? A la veille de Gênes c'était des royalistes allant féliciter M. Poincaré de n'avoir compris un membre de la C.G.T. dans la délégation française. Depuis Gênes, les mêmes royalistes ont organisé la « Semaine de la Monnaie » pour dresser une politique nationaliste, contre les idées de la reconstruction internationale.

Jamais la réaction ne s'était affirmée avec autant d'impudence.

On retrouve la main du grand patronat, du Comité des Forges, de M. Pinot, *deus ex machina* de la réaction française, dans la position prise par le gouvernement français à la Conférence de Genève sur la question du travail agricole. Cette nouvelle manœuvre était une tentative d'associer à la grande industrie, et sous sa tutelle, le monde de l'agriculture et de créer un nouveau Bloc National économique qui eût commandé sans partage la politique de ce pays au profit de la réaction.

Les menaces contre les fonctionnaires ? Comment n'y verrait-on pas une nouvelle manifestation cynique de la réaction ?

Qu'on rapproche ces faits, qu'on joigne ces manifestations, et l'on verra sans peine quels sont les buts poursuivis.

« Lorsque les ouvriers auront perdu une à une les conquêtes réalisées par eux, lorsque les libertés syndicales se seront évanouies, lorsque les fonctionnaires auront été mis en servage, toute

X^e CONGRÈS DE L'UNION DÉPARTEMENTALE

des Syndicats Ouvriers de la Loire-Inférieure

Le X^e Congrès de l'U.D. des Syndicats Ouvriers de la Loire-Inférieure se tiendra à St-Nazaire le Dimanche 20 Août, Salle des Fêtes de l'Union des Syndicats, 45, Rue Villez-Martin. La première séance commencera à 9 heures précises, sous la présidence du camarade JOUHAUX, Secrétaire Général de la C.G.T.

ORDRE DU JOUR :

- 1^o Vérification des mandats ;
- 2^o Rapport moral de l'Union ;
- 3^o Rapport financier ;
- 4^o Rapport de la Commission de Contrôle ;
- 5^o Modification aux Statuts (1) ;
- 6^o Situation nationale. Propagande.
- 7^o Renouvellement de la C.A. Nomination du Secrétaire ;
- 8^o Lieu du prochain Congrès. Questions diverses.

(1) **Modification aux Statuts.** — La C.A. s'étant trouvée en présence de départ des camarades qui avaient été désignés par le Congrès, demande que pour pallier à ces absences pour cause de départ, il soit procédé au Congrès — en plus des 9 membres que doit compter la C.A. — à la nomination de 4 suppléants.

C'est une modification à apporter à l'article 8.

RAPPORT MORAL

Camarades,

L'année qui vient de s'écouler fera tache dans les annales du Syndicalisme, en raison des divisions néfastes dont elle a été marquée.

De tout temps le Syndicalisme a vécu des luttes passionnées, mais dans le passé, quand chacun s'était librement exprimé au Congrès, et que la majorité s'était prononcée, les uns et les autres, se mettaient d'un même cœur, à la besogne pour l'application des décisions prises.

Hélas, durant l'année 1921 surtout, il n'en fut pas ainsi.

Au programme de réalisations de la C.G.T. ne fut opposé aucun autre programme ; mais à la lutte d'idées, on substitua la lutte des personnalités. Les injures et les calomnies remplacèrent les arguments.

La tactique de guerre, qui fut jugée cependant par les Congrès réguliers, surtout par ceux qui suivirent l'armistice, fut constamment reprise et discutée. Par ce moyen on n'aspirait qu'à flatter « la masse » mécontente, à juste titre, de la guerre et de ses conséquences.

Puis après la grève de Mai, à laquelle dans notre département toutes les corporations apportèrent leur concours, la lutte reprit avec plus d'acuité.

Au lieu de se remettre tous à la besogne pour le regroupement de nos forces éparses, des individualités sillonnèrent le pays, dénonçant les militants placés à la tête des organismes centraux comme étant les seuls responsables de l'échec, et ce, pour la plus grande joie du patronat et des gouvernants.

Notre département ne fut pas épargné, et il connut lui aussi le virus de la division.

C'est au milieu de ces luttes intestines, au cours desquelles notre camarade Cassin ne fut pas ménagé, que se tint notre Congrès de l'Union Départementale le 29 Mai 1921, Congrès dont la date fut avancée en raison de la démission de Cassin.

Pressenti par certains camarades pour prendre le Secrétariat de l'U.D., et guidé uniquement par

le souci de conserver l'unité, j'acceptais. Le 25 Mai, une réunion du Comité Général de Nantes eut lieu, à laquelle assista une délégation de l'Union des Syndicats de St-Nazaire.

Nous avions pour but de procéder à un échange de vues loyal, afin de savoir dans quel sens, les uns et les autres, nous pouvions nous mettre d'accord dans l'intérêt des travailleurs pour la propagande d'avenir à mener dans notre département.

Nos adversaires se refusèrent à toutes explications susceptibles d'atténuer les heurts.

Deux tendances furent donc représentées au Congrès. Celui-ci à une grosse majorité (49 voix contre 9) se prononça sur une résolution nette et précise, en faveur du programme de la C.G.T. et déclara que « les syndiqués — dans l'intérêt général du Syndicalisme — devaient se conformer à la discipline librement consentie, en respectant les décisives prises dans les Congrès. »

Par suite, nous n'avions pas le droit, sous peine de faillir au mandat qui nous était confié, de déroger à la ligne de conduite qui venait de nous être tracée par la majorité des Syndicats, en attendant un autre Congrès.

LA PROPAGANDE

En raison de la situation économique et pour combattre utilement la réaction patronale et gouvernementale, notre devoir était d'exposer inlassablement aux travailleurs l'utilité de l'organisation syndicale, grâce à laquelle ils avaient pu conquérir quelques avantages qu'ils ne pourraient conserver qu'autant que leurs groupements seraient puissants et actifs.

A cette fin nous n'avons pas ménagé la propagande dans le Département.

Au mois d'Août, après le Congrès Confédéral de Lille, où l'action de la C.G.T. fut nettement approuvée et où son orientation fut clairement fixée, Rochet et Blancho organisèrent une tournée de propagande dans tout le Département pour faire connaître les décisions prises et inviter les travailleurs à prendre place dans leurs syndicats pour l'application du programme confédéral.

Du 14 au 26 Novembre, une deuxième tournée de propagande est organisée dans le département avec le concours du camarade Lefèvre, délégué de la C.G.T., qui traita magistralement le programme défini par les Congrès sur : *le Droit Syndical, la Nationalisation, les Assurances Sociales, l'Impôt sur les Salaires, etc.*

En Mars des meetings sont organisés à Nantes avec le concours de Rochet, Secrétaire-Adjoint ; à St-Nazaire avec le concours de Blancho, contre l'application actuelle de l'impôt sur les salaires.

Les 8 et 9 Avril deux meetings sont organisés avec le concours du camarade Dumoulin, Secrétaire de la C.G.T., pour les 8 heures et contre l'application actuelle de l'impôt sur les salaires.

Au mois d'Avril, avec Péneau, délégué du 18^e Groupe des Métaux et Blancho, une tournée est organisée dans le Département pour la préparation au 1^{er} Mai.

Les 13, 14 et 15 Juin, 3 réunions sont organisées avec le concours du camarade Merrheim, à Nantes, St-Nazaire et Trignac, en faveur de la journée de huit heures.

D'autre part, d'accord avec l'Union qui leur a prêté tout son appui, 2 tournées de propagande ont été organisées : en Septembre avec le camarade Blanchard des Métaux, en janvier avec le camarade Labe.

En Septembre, une réunion du Bâtiment avait été organisée à Nantes avec un délégué de cette Fédération et le Secrétaire de l'Union.

POUR LES FONCTIONNAIRES

L'Union Départementale participa, d'accord avec le cartel des fonctionnaires, à toutes les manifestations de celui-ci pour le maintien des 720 francs et contre la cession des monopoles d'Etat à l'industrie privée.

Le 13 Novembre, le Secrétaire de l'Union, ainsi que le camarade Moidon, membre de la C.A. participèrent au meeting organisé à Nantes avec le concours du camarade Bellot des P.T.T. Le 4 Décembre un autre meeting eut lieu à St-Nazaire auquel participa encore le Secrétaire.

Grâce à cette action ferme qui eut lieu dans toute la France, le gouvernement recula.

Cette année, en présence de la nouvelle offensive gouvernementale qui se préparait, le cartel reprit son action.

Le 21 Mai, un meeting fut organisé à Nantes auquel participa le camarade Moidon.

C'est devant cette volonté nettement exprimée et grâce à l'appui de toutes les organisations, qu'une 2^e fois le gouvernement capitula, reconnaissant par là même « sa part de complicité dans l'augmentation du coût de la vie par les faveurs et les encouragements qu'il accorde aux spéculateurs et aux agioteurs. »

LE 1^{er} MAI

Dans les principales localités, l'appel en faveur du chômage fut entendu. La C.A. avait tenu à ce que partout une réunion fut organisée.

C'est ainsi qu'à Nantes le meeting et la manifestation eurent lieu le matin, avec le concours des camarades Cordier de la C.G.T. et Rochet ; l'après-midi à Indret avec les mêmes orateurs. St-Nazaire et Trignac, meetings et manifestation avec les camarades Blancho et Le Gallo. A Chateaubriant, réunion avec Péneau ; à Couëron, avec Favreau, Maillard ; au Pellerin, le matin, avec le camarade Augereau ; à Donges et Paimbœuf avec Gautier.

Certes ce 1^{er} Mai n'eut peut-être pas l'ampleur de ceux des années précédentes, mais si l'on tient compte du nombre des chômeurs et des menaces qui furent exercées par le patronat sur les travailleurs, on peut estimer que ce fut néanmoins une belle manifestation de la volonté ouvrière.

LE CHOMAGE

La crise de chômage sévit dans notre Département d'une façon particulièrement intense dans la Métallurgie et dans les ports.

En raison de cette situation si douloureuse pour tant de familles ouvrières, avions-nous le droit de nous désintéresser de la question ?

Nous ne l'avons pas cru. C'est pourquoi, en outre, des actions et délégations engagées par les Unions Locales, l'Union Départementale a cru devoir également appeler l'attention des travailleurs.

Le 25 Août, et à la même heure, dans tout le Département, des manifestations et réunions étaient organisées pour demander du travail.

A Nantes et St-Nazaire, des manifestations publiques eurent lieu, à l'issue desquelles un ordre du jour résumant nos desiderata fut remis aux représentants du gouvernement. Le même ordre du jour fut voté dans les réunions organisées dans les autres localités.

Le 9 Octobre, une importante délégation départementale se présentait au Président du Conseil pour réclamer à nouveau du travail de Paix.

Nous demandions le vote de crédits pour la mise en chantier de cargos et paquebots. Nous insistions pour faire expédier vers la Russie les milliers de tonnes de blé existant dans les magasins, et qui à St-Nazaire, plusieurs mois après, devaient être la proie des flammes.

Nous profitons d'ailleurs de cette délégation pour demander le maintien des 720 francs pour nos camarades fonctionnaires, l'application de la retraite des cheminots des chemins de fer secondaires qui vient d'être votée ; le vote de la loi concernant les mutilés du travail qui viennent d'obtenir satisfaction ; la réintégration des cheminots frappés à la suite des événements de Mai 1920, et enfin, comme une simple mesure de justice, l'amnistie pleine et entière.

Plus que jamais les organisations ouvrières et l'U.D. doivent s'attacher à cette importante question. C'est à la faveur du chômage que le patronat essaye d'enlever aux travailleurs les avantages conquis par ceux-ci. Le chômage amène les bas salaires. Le chômage développe les sentiments d'égoïsme, fait désertir les organisations syndicales.

C'est pourquoi nous voyons aujourd'hui le patronat mener l'offensive contre les huit heures. Par les longues journées de travail, il aurait constamment à ses portes l'armée de chômeurs qui lui est nécessaire pour contrecarrer les revendications que présentent ceux qui peuvent travailler.

Les surenchérisseurs qui prétendent voir dans notre action une « collaboration de classes », mentent effrontément pour le besoin d'une mauvaise cause. Nous devons lutter contre le chômage parce que la révolution ne sera pas fille de la misère ou alors elle ne sera pas ce que nous voulons qu'elle soit.

LES GRÈVES

Nous avons aidé moralement et pécuniairement la grève des Granitiers de Nantes (ce syndicat est depuis devenu « Unitaire »). Cette grève qui a duré plusieurs mois, et pendant laquelle la plupart des ouvriers étaient embauchés ailleurs, s'est terminée par un compromis.

Le Secrétaire et le Secrétaire-Adjoint de l'Union ont assisté les travailleurs de Basse-Indre pendant le conflit qu'ils ont engagé du 3 au 8 Octobre pour protester contre une diminution de 10% sur leurs salaires.

C'est sur la demande du Bureau du Syndicat que Rochet fit partie de la délégation chargée de discuter avec la Direction. Celle-ci consentit à une réduction moindre et le mouvement fut ainsi terminé.

Deux arrestations ayant eu lieu pour entraves à la liberté du travail, les frais d'honoraires d'avocats pour la défense des inculpés furent payés, moitié par l'Union locale, moitié par l'U.D.

Ce Syndicat est devenu depuis « Unitaire ».

CONTRE LA GUERRE

En dehors des meetings organisés pour la paix contre la guerre, suivant les décisions de la C.G.T., l'U.D. a participé à l'organisation de la manifestation qui se déroula à Nantes, le 29 Septembre, pour protester contre la fabrication des grenades chez Riom. Par voie d'affiches et de tracts elle invita les travailleurs à manifester. Son appel fut entendu.

SECOURS

L'U.D. a aidé pécuniairement la Fédération Sportive du Travail et la Fédération des Mutilés du Travail aux réunions de laquelle Rochet a assisté.

L'U.D. a répondu aux appels en faveur des affamés Russes, des grévistes du Nord et, tout dernièrement, des Métallurgistes de Lille.

Par voie de circulaires et par réunions, l'Union s'est tenue en relation constante avec les Syndicats du Département. Suivant les décisions des Congrès et des C.C.N., elle leur a demandé instamment de mener leur propagande plus particulièrement : contre les lois scélérates ; pour le « Peuple » et pour les huit heures, pour la défense desquels des affiches et des pétitions furent adressées à tous les Syndicats.

Une demande qu'il convient de renouveler ici, c'est que les Syndicats renseignent exactement les Unions locales pour que celles-ci, à leur tour, puissent fournir à l'U.D. tous les renseignements qui lui sont nécessaires pour mener à bien sa propagande et pour renseigner elle-même la C.G.T.

LES C. C. N.

Le Secrétaire a participé aux C.C.N. réunis statutairement par la C.G.T. et qui se sont réunis : les 13, 14, 15 Février et 3 et 4 Juillet.

La C.A. fut réunie à chaque fois pour mandater son délégué et celui-ci lui fit le compte-rendu des travaux des C.C.N. Ces comptes-rendus furent faits également devant les délégués du Comité Général à Nantes et St-Nazaire. Les votes émis par le délégué furent toujours approuvés.

LA SITUATION ACTUELLE

Depuis le début de cette année — en raison des mesures prises — nous constatons avec un certain plaisir, que les réunions sont plus suivies et que peu à peu les travailleurs reviennent à leurs organisations, décidés désormais à faire du Syndicat un groupement de défense effective et de moralité.

Un syndicat nouveau s'est constitué : celui des Contrôleurs de Tramways.

Malgré la scission et la vague de démagogie, vous constaterez dans le rapport financier que notre Union Départementale compte encore 56 Syndicats, ayant pris de Janvier à Juin 40.000 timbres.

Que chacun se mette à l'œuvre hardiment, et à la fin de l'année, nous devons avoir doublé le chiffre de nos adhérents, c'est à ce but que le Congrès doit s'attacher.

Voilà, sommairement exposées, camarades, quelles furent notre action et notre attitude depuis le dernier Congrès.

Cette action a-t-elle donné les résultats que nous étions en droit d'espérer ? Hélas non !

Elle s'est développée dans une telle atmosphère de haine, empoisonnée par les injures et les calomnies, que les travailleurs écœurés ont délaissé l'organisation syndicale.

Combien de fois avons-nous vu des réunions s'ouvrir à 8 heures avec plusieurs centaines d'auditeurs et finir à minuit avec une poignée de camarades ! Les travailleurs venus pour s'instruire, pour savoir comment l'organisation défendait leurs intérêts, n'assistaient qu'à un débat sur des personnalités, et voyaient à nouveau faire le procès des « dirigeants confédéraux » mais jamais celui du patronat qui les exploite.

Les réunions calmes d'autrefois devenaient impossibles, et les auditeurs, à l'issue de ces assemblées tumultueuses, au lieu de discuter sur le programme qui venait d'être exposé, ne s'entretenaient que des injures et des coups échangés, pour la plus grande joie de nos adversaires de classe.

Tous les procédés ont été employés pour détourner les travailleurs de l'organisme régulier.

Il faut ici rappeler l'ignoble affiche placardée dans différentes localités pendant une de nos tournées de propagande :

« Travailleurs, méfiez-vous des syndicalistes **traîtres** qui vous ont **vendus** dans le passé, qui vous **vendront** encore dans l'avenir, qui ont fait **assassiner** la classe ouvrière pour une cause qui n'était pas la sienne. Ils vous ont **trompés, mentis, trahis**.

« Vous les clouerez au pilori de votre conscience. Et jetant un défi aux **traîtres** et aux **exploiteurs**, vous viendrez vous ranger sous la bannière rouge de l'**Internationale révolutionnaire** ».

Voilà les armes dont se sont servis nos adversaires, ceux qui nous accusent d'avoir brisé l'Unité !

Jamais, pour notre part, nous ne nous abaisserons à en faire usage. Dans le programme et dans les idées que nous défendons, nous trouvons suffisamment d'arguments, pour ne pas éprouver le besoin de descendre à l'injure et à la calomnie.

Ceux qui nous ont quittés, qu'ont-ils fait ? Rien. Quelle a été la valeur organisatrice de leur Congrès ? Nulle ! Quelles tendances se sont révélées parmi les « Unitaires ». On a discuté à perte de vue sur l'orientation, mais de programme il n'en fut pas élaboré !

Les belles promesses d'action se sont traduites par des mots. Leurs principaux leaders déclarent que le « Syndicalisme est mort », d'autres disent « qu'il est en danger », d'autres enfin constituent un « Comité de défense syndicaliste. »

Les travailleurs, qui de toute bonne foi, ont quitté la C.G.T. régulière, peuvent constater à quoi a abouti la scission !

Nous, nous disons que le Syndicalisme n'est pas mort. Il continue avec la C.G.T., avec son programme national et international. C'est pour son application, qu'inlassablement nous devons grouper les travailleurs, car l'avenir nous donnera raison !

Le dernier C.C.N. a prouvé la vitalité de notre C.G.T. Elles existent maintenant cette unité et cette camaraderie qui avaient disparu depuis si longtemps.

Moins que jamais nous ne devons nous décourager. Avec plus de ténacité, de persévérance, de foi dans les idées qui nous sont chères, nous devons poursuivre la lutte au sein de la C.G.T., pour son programme, pour son journal « Le Peuple », et d'accord avec l'Internationale Syndicale.

Les travailleurs de notre Département ont donné trop de preuves de leur attachement à notre Syndicalisme pour qu'on puisse douter qu'ils reprendront leurs places à l'organisation syndicale, groupement d'avenir et de transformation sociale.

Le Secrétaire de l'U. D.,
F. BLANCHO.

Le Journal des Travailleurs C'EST :

LE PEUPLE

Organe quotidien du Syndicalisme
Publié sous le contrôle de la C. G. T.

C'est le plus PRÉCIS des informateurs pour tout ce qui concerne le mouvement ouvrier, social et économique.

Disposant de nombreux correspondants dans les principales capitales, c'est le journal le plus rapidement et le plus sûrement informé sur la politique extérieure.

COMPAREZ chaque jour *Le Peuple* aux quotidiens les mieux réputés ; vous constaterez qu'il les surpasse tous par la variété des sujets traités, par l'abondance de ses informations et de ses faits divers, par sa présentation irréprochable.

LE PEUPLE, illustré, publie de nombreux récits et des feuilletons passionnants ; il intéresse en outre la femme par ses chroniques sur la mode et l'art d'embellir le logis, les enfants par ses contes spécialement écrits pour eux et mille sujets d'amusement.

Le plus sûr et le plus économique moyen de recevoir le *Peuple* régulièrement est de s'y abonner.

C'est le Journal complet
pour la Famille Ouvrière

chaque matin
chez les marchands **15 centimes**

TARIF DES ABONNEMENTS :

	Un an	Six mois	Trois mois
Seine et Seine-et-Oise...	44 "	23 "	12 "
France et Colonies.....	46 "	24 "	12 50 "
Etranger.....	62 "	32 "	17 "

Abonnements mensuels..... 4 fr. 25

Administration : 67, Quai Valmy, Paris (X^e arr.)
CHEQUE-POSTAL : N° 243-29

la classe ouvrière — intellectuelle comme manuelle — aura perdu confiance et espoir en elle-même. On viendra alors devant les travailleurs pour leur dire : « Ces avantages que vous avez perdus, nous vous les rapportons. » On ne les offrira peut-être pas sous la forme ancienne, mais sous celle d'associations auxquelles on promettra une participation à la direction politique de l'Etat, mais à la condition que les travailleurs s'associent à une forme constitutionnelle nouvelle dans laquelle seront inscrits ces avantages. On espère que la classe ouvrière entendra ces paroles et qu'elle suivra ceux qui, dans le démembrement social, auront créé les éléments de la restauration monarchique.

« C'est sur ce danger que déjà nous devons porter les yeux ».

Contre la réaction internationale

Mais cette réaction n'est pas seulement nationale. Il y a une étrange et constante corrélation entre celle des meneurs français et celle des monarchistes allemands ; les sympathies dont l'Action Française couvre les monarchistes de la Bavière — centre de ralliement des manœuvres de restauration — et la dynastie des Wittelsbach en témoignent suffisamment.

La lutte que les travailleurs mènent dans leur pays doit correspondre à l'action générale organisée par la Fédération Syndicale Internationale qui a constamment développé son effort, dans ce sens, ne voulant connaître que la défense des intérêts ouvriers.

La F.S.I. pourrait dire cependant, avec beaucoup plus de raisons que ceux qui la combattent et proclament la venue de la catastrophe, qu'elle se désintéresse de la situation présente après avoir formulé ses solutions. Ce serait une attitude de négation ; serait-elle facile. Serait-elle honorable ? Non.

« Le mouvement syndical international ne peut pas renoncer à son effort. Il doit le poursuivre. Ce que l'on n'a pas voulu entendre hier, il faudra l'entendre demain, à la condition que la classe ouvrière conserve confiance en elle-même ».

« Plus les dangers de la réaction grandissent et plus il est nécessaire que nous montrions de résistance, de volonté, d'opiniâtreté ».

« C'est nous qui avons raison, parce que lorsqu'il faut que les représentants des différents Etats se prononcent, ils doivent recourir à nombre de nos solutions ».

« C'est dans ces constatations que nous devons puiser notre force, consolider notre volonté d'action. Pour cela, il faut que nous ne nous laissions pas aller à dévier de notre chemin. Nous nous sommes donné un but national et international : affirmer la volonté et la compétence de la classe ouvrière, concentrer les efforts de ses organisations pour conquérir notre part de direction et de gestion ».

« Nos adversaires peuvent nous traiter de « petits hommes ! » Il peut se faire, en effet, que nous n'arrivions pas à saisir les raisons et les beautés des modifications incessantes d'une politique révolutionnaire, que nous ne puissions pas comprendre qu'on puisse affirmer hier l'indivisibilité de la propriété collective et aujourd'hui les droits imprescriptibles de la propriété individuelle. Mais nous sommes ceux qui défendent le droit humain, ceux qui continuent la longue tradition ouvrière, ceux qui ne veulent pas abdiquer et ne pensent pas que la masse puisse abdiquer devant une secte, ceux qui ne veulent pas seulement la victoire de quelques-uns ».

« C'est notre idéal ! Si nous l'abandonnions, ce serait la nuit, le retour au moyen-âge et la perte de toutes les libertés ! »

Rappelant alors dans ses détails l'action accomplie par la F.S.I. à l'occasion de la conférence de Gênes et le programme qu'elle y a affirmé, Jouhaux n'a pas de peine à montrer que cette œuvre s'inspire de ces principes et de cet idéal et qu'elle peut aisément être mise en parallèle avec la politique des Russes cherchant tout juste à sauvegarder dans les tractations avec les grands mercantis internationaux leurs intérêts et leur autorité :

Il n'y a pas que l'intérêt particulier des capitalistes qui s'oppose à l'intérêt général ; il peut y avoir aussi l'intérêt d'une secte — et cela explique bien des attaques poursuivies depuis trois ans contre la C.G.T.

L'aide à la démocratie allemande

Le programme de l'Internationale syndicale n'a pas prévalu à Gênes — mais qui pourrait en être surpris ? S'il y a un étonnement à éprouver, c'est que l'esprit de mercantilisme n'ait pas amené les capitalistes à « sauter » sur les concessions offertes par les Soviets. Pourtant les gouvernements ont dû, sur maints points, en venir aux solutions indiquées par la classe ouvrière.

L'emprunt international est une conception que le syndicalisme a lancée le premier depuis déjà trois ans. Il faut aujourd'hui revenir à elle.

Jouhaux montre comment cette idée peut être un moyen de garantir que la démocratie allemande ne soit point submergée par la politique réactionnaire française.

« Dans quelques jours, annonce-t-il alors, le Bureau de la Fédération Syndicale Internationale va se réunir à Berlin. La F.S.I. va être amenée à dire son opinion sur la situation en Allemagne, en face des travailleurs qui veulent réagir, pour lesquels les derniers événements ont été le coup de fouet, qui sentent menacés le régime proclamé par eux en novembre 1918, les conquêtes qu'il leur a permis de faire et la paix mondiale. Ils nous demanderont de les appuyer dans leur action. Nous répondrons : oui, en votre nom, mais à la condition que la vie et l'activité de la République allemande ne soient plus fonction des intérêts du capitalisme allemand. »

Les deux démocraties française et allemande sont solidaires. Leur union est indispensable pour la paix à laquelle la F.S.I. est en lutte de la même manière qu'elle l'est contre la réaction, et pour les mêmes raisons.

Le Congrès international de Rome, dans sa résolution unanime contre la guerre a montré que l'antimilitarisme est au premier plan de l'action ouvrière : le syndicalisme se reportant à quinze ans en arrière, à l'époque où le Secrétariat Syndical International d'avant-guerre refusait d'inscrire cette lutte dans son programme, peut être fier déjà d'enregistrer ce résultat de ces efforts.

Un Congrès mondial de la paix

La résolution de Rome proclamant que les travailleurs ne doivent plus « nourrir » la guerre et que la grève générale est le recours suprême contre un nouveau conflit, arme le prolétariat contre toute éventualité extrême.

Mais il faut encore travailler à supprimer les causes de guerre.

Le secrétaire confédéral, parlant de l'œuvre de la commission du désarmement nommée par la Société des nations, qui se réunit précisément à Paris, montre quelles influences capitalistes s'exercent pour entraver son œuvre et accumuler les difficultés et les retards.

C'est parce que la F.S.I., menant la lutte contre la guerre, se rend compte de la nécessité de faire appel contre ces obstacles entassés par les politiciens militaristes et fournisseurs de matériel à tuer, qu'elle a voulu faire appel à l'opinion publique et dans ce but convoque (comme le Peuple l'a déjà annoncé) un Congrès mondial de la paix qui aura lieu en décembre prochain et auquel seront conviées toutes les organisations menant une action pacifique.

« Ce sera, déclare Jouhaux pour conclure, une manifestation mondiale placée sous l'égide de la Fédération Syndicale Internationale, de toutes les organisations qui déclareront sympathiser avec la résolution de Rome et être prêtes à faire dans leur pays pression sur leurs gouvernements respectifs pour déterminer une véritable politique pacifique... Dans ce congrès seront affirmés les principes généraux de cette politique et l'action qui doit les faire prévaloir. Ainsi la démocratie internationale s'affirmera devant la réaction patronale. Ainsi la classe ouvrière, représentant les aspirations populaires, pourra faire fléchir le militarisme et proclamer sa volonté de paix ! »

Une très longue et très vibrante ovation salua le discours du secrétaire général de la C.G.T. et de nombreux militants réclamèrent pour son discours la plus grande publicité.

A la suite de cette intervention, la résolution suivante fut votée :

Le Comité Confédéral National ne saurait ignorer les sacrifices consentis par les travailleurs qui luttent présentement pour le maintien des salaires.

A cet égard, il adresse l'expression de sa sympathie et de sa solidarité aux Métallurgistes et aux faïenciers de Lille, aux cuirs et peaux de Toulouse, de St-André-de-la-Marche, aux lock-outés de Limoges ; il se déclare également solidaire des métallurgistes du Havre, malgré leur éloignement momentané de la C.G.T.

Il enregistre que le gouvernement a reculé momentanément sur le chapitre de la suppression de l'indemnité de vie chère consentie aux fonctionnaires et aux travailleurs des services publics.

Il prend acte de ce que le gouvernement reconnaît par là sa part de complicité dans l'augmentation du coût de la vie par les faveurs et les encouragements qu'il accorde aux spéculateurs et aux agioteurs ; par sa politique économique, qui s'est révélée comme un scandale par l'application des décrets Chéron, chers aux puissants agrariens et aux grands éleveurs.

De même, le Comité Confédéral National se déclare solidaire de ceux qui s'opposent à l'application de l'impôt sur le salaire ouvrier.

Il n'est pas dupe des manœuvres politiques et réactionnaires qui visent à rendre impraticable la perception de l'impôt et à mettre la fortune des riches à l'abri, et il réclame la modification de l'impôt sur les salaires, comme l'a indiqué la C.G.T., pour que le gain de l'ouvrier, indispensable à son existence et à celle de sa famille soit garanti contre toute imposition.

TRAVAILLEURS,

Défendez la Journée de Huit Heures

La production est diminuée par la routine, le parasitisme, le manque d'outillage.

On en rend responsable les huit heures.

L'augmentation des produits et des denrées est due à la spéculation, à l'accaparement, aux bénéfices immoraux.

On en accuse néanmoins les huit heures.

Les huit heures sont intangibles.

Elles représentent cinquante années d'action nationale et internationale, des années de grèves formidables, des années de prison, des chômages douloureux, des victimes par milliers.

Plus de 10.000 travailleurs à Nantes ont signé la pétition, ce n'est pas suffisant, il faut redoubler d'activité.

La journée de 8 heures restera.

Pour la défendre, tous les hommes épris d'idées de progrès social doivent répandre et faire signer la

VASTE PÉTITION NATIONALE

en faveur du maintien des 8 heures.

Demandez des feuilles de pétition à votre Syndicat, à la Bourse du Travail.

L'Éducation Ouvrière de la Montagne

Voici la liste des numéros gagnants à la tombola de la Fête du 9 Juillet.

322	318	415	446	459	476	505	534	536
543	579	595	606	659	735	739	821	823
837	1066	1114	1121	1130	1158	1214	1259	1290
1368	1423	1476	1504	1689	1752	1754	1903	1922
1943	2083	2123	2165	2205	2210	2266	2339	2360
2504	2588	2616	2624	2685	2793	2844	2845	2910
2923	2929	2956	3035	3041	3051	3130	3144	3231
3316	3329	3374	3383	3387	3515	3601	3616	3658
3677	3788	3961						

Les lots pourront être retirés à la Coopérative, rue du Fonteny, toute la journée, jusqu'au 15 août prochain.

Aux Mutilés du Travail

Le Sénat s'est enfin décidé à voter le 8 Juillet la loi attribuant des allocations temporaires aux victimes d'accidents du travail et aux ayants droit dont les rentes ont été fixées conformément au régime existant avant l'application de la loi du 5 Août 1920.

Le cadre restreint de ce journal ne nous permet de publier le texte complet de la loi, nous nous basons pour aujourd'hui à en indiquer les grandes lignes que nous empruntons au Journal *Le Peuple*.

DROITS DES MUTILÉS

Les victimes elles-mêmes ne pourront obtenir une majoration de leur pension que si elles sont atteintes d'une incapacité permanente de 50 % au moins. Les allocations s'élèveront à :

30 francs par mois pour une incapacité de 50 à 59 % ;

40 francs par mois pour une incapacité de 60 à 69 % ;

50 francs par mois pour une incapacité de 70 à 79 % ;

60 francs par mois pour une incapacité de 80 % et plus.

La loi oppose une restriction à l'encontre des ayants droit pensionnés sur un salaire annuel dépassant 2.400 fr. La portion de la rente portant sur le surplus de ce chiffre sera déduite de la majoration. Exemple : une rente calculée sur un salaire de 4.800 francs = 2.400 francs plus le quart de la différence, soit au total un salaire de base de 3.000 francs.

La part de ce salaire de base provenant de ce qui dépasse 2.400 francs, est de 600 francs. En conséquence, un invalide évalué à 60 % a obtenu 180 francs par an de ce fait ; il se verra réduire son allocation mensuelle de 15 francs. Il ne recevra donc, en réalité, que 40 francs moins 15 francs, soit 25 francs par mois.

DROITS DES VEUVES ET DES VEUF

Les conjoints (veuves ou veufs d'accidentés, pensionnés comme tels) recevront une allocation égale au montant de leur rente s'ils justifient qu'ils sont infirmes ou atteints d'une maladie incurable ou âgés de plus de 60 ans. Hors ces cas, pas de majoration.

En cas de nouveau mariage, l'allocation est supprimée.

Toujours la prime au mariage libre.

O morale bourgeoise !

DROITS DES ORPHELINS

Les orphelins recevront une allocation égale au montant de leur rente.

Il est bien entendu qu'il s'agit d'orphelins n'ayant pas atteint 16 ans au 1^{er} Juillet 1921. Ceux-ci ont droit à l'allocation jusqu'à leur seizième année.

S'il y a plus de quatre orphelins de moins de 16 ans, orphelins de père ou de mère, l'allocation sera majorée de 180 francs par an pour les enfants à partir du cinquième.

Lorsqu'il s'agit d'orphelins de père et de mère, la majoration sera de 200 francs pour chaque enfant à partir du quatrième.

La loi votée définitivement le 8 Juillet, promulguée le 15, n'entrera en vigueur que lorsque paraîtra le décret déterminant les conditions de son application. Ce règlement d'administration publique verra le jour dans le mois qui suivra la promulgation de la loi.

Il faut donc que les camarades visés par ces dispositions si fébrilement désirées, soient encore patients. Ils ont de la « galette » sur la planche, car les majorations édictées compteront du 1^{er} juillet de l'année dernière, 1921.

Pour terminer, notons que Messieurs Babin-Chevaye, François, Saint-Mœur, de Montaigu et de Landemont ont voté contre le projet de la Chambre, refusant ainsi l'allocation aux accidentés dont l'incapacité est de 40 à 49 % ; ce vote explique le silence dédaigneux que ces Messieurs ont observé à l'égard des réclamations qui leur furent présentées par le Comité des Mutilés du Travail de Nantes.

M. Busson-Billaud, absent par congé, n'a pas pris part au vote.

R. R.

CONVOCAION

NOTA. — Les Mutilés du Travail sont priés d'assister à la Réunion Générale du Comité de Défense des Intérêts des Mutilés du Travail qui aura lieu le Dimanche 30 Juillet, à 8 h. 30 très précises, à la Bourse du Travail.

ORDRE DU JOUR : Perception des cotisations, renseignements sur la loi votée. Très urgent.

NOTA. — Il ne sera pas envoyé de convocation, le présent avis en tenant lieu.

La Commission.

L'Anniversaire de la mort de Jaurès

La Fédération Socialiste Nantaise (S.F.I.O.), La Ligue des Droits de l'Homme, ont fixé au **Vendredi 4 Août, à 20 h. 30, Salle du Cinéma Katorza, la COMMÉMORATION DE LA MORT DE JAURÈS.** Le citoyen Marquet, Secrétaire de la Fédération Socialiste (S.F.I.O.) de la Gironde, prendra la parole.

Nous invitons les camarades à se rendre nombreux à cette cérémonie, à laquelle l'Union Locale participera et sera représentée.

Le Secrétaire de l'U. L.,

R. ROCHET.

LE SYNDICAT DES MÉTALLURGISTES DE ST-NAZAIRE CONTRE LES CHANTIERS DE LA LOIRE

La presse régionale a exposé en détail le procès intenté par le Syndicat des Métallurgistes de St-Nazaire, à M. Guichard, Directeur des Chantiers de la Loire.

L'affaire était engagée pour violation de contrat. Le Directeur du chantier signataire des bordereaux et conventions annexes avait supprimé la prime de vie chère à tout son personnel, sans en aviser la Commission mixte, ni officiellement le syndicat.

Celui-ci qui a la charge de défendre les intérêts ouvriers déposa au Tribunal une demande de dommages-intérêts.

L'affaire fut plaidée au Tribunal civil de St-Nazaire, le vendredi 30 Juin. M^e Uhry, avocat de la Fédération des Métaux, était le porte-parole du Syndicat.

L'affaire fut mise en délibéré.

Le jugement a été rendu le vendredi 21 Juillet. Le Tribunal a condamné M. Guichard à un franc de dommage-intérêt et aux dépens.

C'est une belle victoire syndicale qui vient d'être remportée contre la puissante Société des Chantiers de la Loire.

Mais cela prouve combien les travailleurs ne doivent compter que sur leur organisation syndicale pour la défense des accords passés.

Il ne s'agit pas seulement d'obtenir quelques améliorations, il faut surtout savoir les conserver.

Les bordereaux et les accords passés, n'auront de valeur et ne seront respectés, qu'autant que les travailleurs le voudront par une puissante organisation.

L'acte commis par les Chantiers de la Loire, doit être une nouvelle leçon pour les ouvriers. Qu'ils se syndiquent pour en éviter le retour dans l'avenir.

F. B.

Souscription en faveur du peuple russe

2^e Versement effectué par l'U.L. à la C.G.T., 211, Rue Lafayette.

Union Locale de de Nantes.....	503 50
Imprimerie Ouvrière de Nantes.....	500 »
Métallurgistes de Nantes.....	200 »
Syndicat des Tabacs de Nantes.....	609 50
Syndicat des Travailleurs d'Indret...	305 »
— Campement de Nantes.....	82 »
— des Typographes de Nantes.....	60 »
— des Dockers de Nantes.....	50 »
— des Boulangers de Nantes.....	25 »
— des Ouvriers d'Usines.....	10 »
Camarades : Metrem.....	20 »
— Rochet.....	10 »
— Brasseur.....	5 »
— Verger.....	5 »
— Cornu.....	5 »
— X.....	5 »
— Gaby.....	5 »
TOTAL.....	2.400 »

Plusieurs colis de Vêtements et Chaussures ont été expédiés au Havre, et destinés à nos camarades russes.

Les juges militaires peuvent tout se permettre.

Nous payons leurs erreurs et leurs crimes.

Le Progrès Civique a raconté, dans son temps, la tragique histoire du soldat Lucien Bersot, du 60^e d'infanterie, condamné à mort pour avoir refusé de mettre un pantalon tout couvert de sang et d'ordures.

En septembre 1918, le jugement du Conseil de guerre avait été cassé pour vice de forme.

Il y a quelques jours, la Cour de cassation, se prononçant sur le fait, a proclamé l'innocence du malheureux soldat et déchargé sa mémoire.

Elle a même bien voulu accorder 5.000 francs de dommages-intérêts à sa veuve et 15.000 francs à sa fille.

Justice combien tardive !

Combien insuffisante !

Une somme totale de 20.000 francs pour la mère et l'enfant de qui l'on a pris l'unique protecteur !

Ce n'est vraiment pas estimer cher une vie humaine.

Mais encore, n'allez pas croire que ce misérable argent, ce sont les coupables qui auront à le donner.

Les mauvais juges, et le colonel Auroux qui présida ce tribunal d'assassins, ne sont atteints que moralement — et cela leur importe assez peu — par la décision de la Cour.

Ils n'ont rien à payer.

Ils gardent leur fortune.

Ils gardent leur grade.

Ils gardent leurs décorations.

Ils gardent leur autorité.

Ils gardent leurs chances d'avancement.

Ils gardent même le droit de recommencer.

Du Progrès Civique.

Le Gérant : R. ROCHET.

IMP. OUVRIÈRE, RUE SCRIBE, 20 bis. — NANTES